

## NOUS CONTACTER

N° client : **6 019 783 405**  
 Identifiant Internet :  
**MPERU@SUDAGRO.COM**



### Par Internet

**edf.fr**

**application mobile : EDF & MOI**  
**mail : serviceclient@edf.fr**

### Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h  
**3404**

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

**09 70 83 33 33**

(Service gratuit + prix appel)

### Par courrier

**EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941**  
 62978 ARRAS CEDEX 9

### Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675066 (Service gratuit + prix appel)

## NOUS ADRESSER VOTRE CHEQUE ENERGIE

### Par internet

<https://www.chequeenergie.gouv.fr>

### Par courrier

EDF TSA 81401  
 87014 LIMOGES Cedex 1

### Lieu de consommation

P.9  
 9 RUE DU CARIGNAN  
 66300 BANYULS DELS ASPRES

### Titulaire du contrat

Mme, M. PERU MICHEL  
 VILA SYLVIE

### Votre contrat

N° de client : **6 019 783 405**

N° de compte : **4 08 4 037 607 173**

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"

- Point de livraison (PDL) :  
 N° 24 212 300 996 437
- Puissance : 09 kVA
- Heures Creuses  
 1H00-7H00 15H00-17H00

**PERU MICHEL VILA SYLVIE**  
**9 RUE DU CARIGNAN**  
**66300 BANYULS DELS ASPRES**

Nîmes, le 13 février 2024

Bonjour Madame, Monsieur PERU,

Vous avez choisi la mensualisation pour régler vos factures EDF. Dans ce cadre, vous trouverez ci-joint votre facture de régularisation et votre bilan personnalisé « MA CONSO & MOI ».

Ces documents prennent en compte vos consommations d'énergie, votre abonnement mensuel et les éventuels services souscrits.

Le montant total TTC de votre facture correspond à la différence entre les montants facturés et les prélèvements déjà effectués sur votre compte, sur la période concernée.

J'espère que ces précisions vous permettent de bien comprendre le montant de votre facture de régularisation.

A bientôt,

Votre conseiller EDF



PJ : votre facture de régularisation et votre bilan « MA CONSO & MOI »



## NOUS CONTACTER

N° client : **6 019 783 405**

Identifiant Internet :

MPERU@SUDAGRO.COM

### Par Internet

[edf.fr](http://edf.fr)

application mobile : **EDF & MOI**

mail : [serviceclient@edf.fr](mailto:serviceclient@edf.fr)

### Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

**3404**

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

**09 70 83 33 33**

(Service gratuit + prix appel)

### Par courrier

**EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941**  
62978 ARRAS CEDEX 9

### Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675066 (Service gratuit + prix appel)

## NOUS ADRESSER VOTRE CHEQUE ENERGIE

### Par internet

<https://www.chequeenergie.gouv.fr>

### Par courrier

EDF TSA 81401  
87014 LIMOGES Cedex 1

## Lieu de consommation

P.9

9 RUE DU CARIGNAN  
66300 BANYULS DELS ASPRES

## Titulaire du contrat

Mme, M. PERU MICHEL  
VILA SYLVIE

## Votre contrat

N° de client : **6 019 783 405**

N° de compte : **4 08 4 037 607 173**

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

### Électricité "Tarif Bleu"

- Point de livraison (PDL) :  
N° 24 212 300 996 437
- Puissance : 09 kVA
- Heures Creuses  
1H00-7H00 15H00-17H00

20240213\_231833\_00011\_HPO\_PAR711\_242

Document à conserver 5 ans

Page 1/4



**PERU MICHEL VILA SYLVIE**  
**9 RUE DU CARIGNAN**  
**66300 BANYULS DELS ASPRES**

## Facture du 13/02/2024

N° 32 393 412 997

Electricité (relevé Enedis)	1 124,17 €
Services souscrits	48,96 €
TVA	208,16 €
Paiements déjà effectués	-1 342,88 €

Montant total

**38,41 €**

TTC

Prélevé le  
11/03/2024

Facture TTC

**38,41 €**

## Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 11/02/2025.
- Relève automatique de votre compteur électrique vers le 12 de chaque mois.



## Prélèvement automatique

Le montant de 38,41€ sera prélevé le 11/03/2024 sur le compte ci-dessous :

Titulaire du compte : **MICHEL PERU ET VILA SYLVIE**  
Compte bancaire : **FR7630003\*\*\*\*10\*\*\*\*\*880\*\*\***

## Détail de la facture du 13/02/2024 N°32393412997

### Votre contrat Electricité

"Tarif Bleu" - 09 kVA - Option Heures Creuses - Compteur communicant n°03216161406524

Horaires heures creuses - 1H00-7H00 15H00-17H00 - (peuvent varier de quelques minutes)

		Prix €HT/mois	Montant €HT	TVA
<b>Abonnement</b>				
Heures Creuses - 09kVA - du 12/02/23 au 31/07/23		12,77	71,18	5,5%
Heures Creuses - 09kVA - du 01/08/23 au 31/01/24		13,30	80,24	5,5%
Heures Creuses - 09kVA - du 01/02/24 au 12/02/24		13,45	5,29	5,5%
Heures Creuses - 09kVA - du 13/02/24 au 14/03/24		13,45	13,45	5,5%
Déduction - Heures Creuses - 09kVA - du 12/02/23 au 14/03/23		12,77	-12,77	5,5%
<b>Total Abonnement (dont acheminement 115,51 €)</b>			<b>157,39</b>	

	Relevé début	Relevé fin	Conso kWh	Prix €HT/kWh	Montant €HT	TVA
<b>Consommation</b>						
Heures Creuses - 09kVA - du 12/02/23 au 08/04/23	4070 (Enedis)	4607 (Enedis)	537	0,1336	71,74	20,0%
Heures Pleines - 09kVA - du 12/02/23 au 08/04/23	3357 (Enedis)	3728 (Enedis)	371	0,1847	68,52	20,0%
Heures Creuses - 09kVA - du 09/04/23 au 12/02/24	4607 (Enedis)	7252 (Enedis)	2645	0,1460 <sup>(1)</sup>	386,17	20,0%
Heures Pleines - 09kVA - du 09/04/23 au 12/02/24	3728 (Enedis)	5784 (Enedis)	2056	0,1967 <sup>(2)</sup>	404,34	20,0%
<b>Total Consommation (dont acheminement 157,49 €)</b>			5609		<b>930,77</b>	

	Conso kWh	Prix €HT/ kWh	Montant €HT	TVA
<b>Taxes et Contributions</b>				
Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE)	5609	0,00190 <sup>(3)</sup>	10,67	20,0%
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)			25,34	5,5%

<b>Total Taxes et Contributions</b>	<b>36,01</b>
<b>Total Electricité hors TVA</b>	<b>1 124,17</b>

	Montant €HT	TVA
<b>Services souscrits</b>		
Solution Dépannage Confiance Elec & Gaz - 12 échéances Service facturé au nom et pour le compte d'AXA Assistance - Siège social : 6, rue André Gide - 92320 - Châtillon - SIREN : 451392724 - RCS Nanterre - Numéro de TVA : FR 81 451392724.	48,96	20,0%

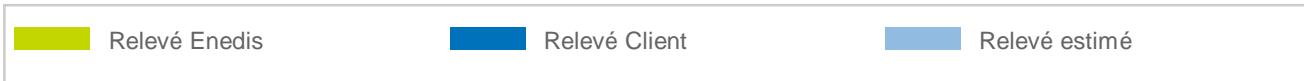
<b>Total Services souscrits hors TVA</b>	<b>48,96</b>
--	--------------

### En conclusion : situation de votre compte depuis le démarrage de votre échéancier

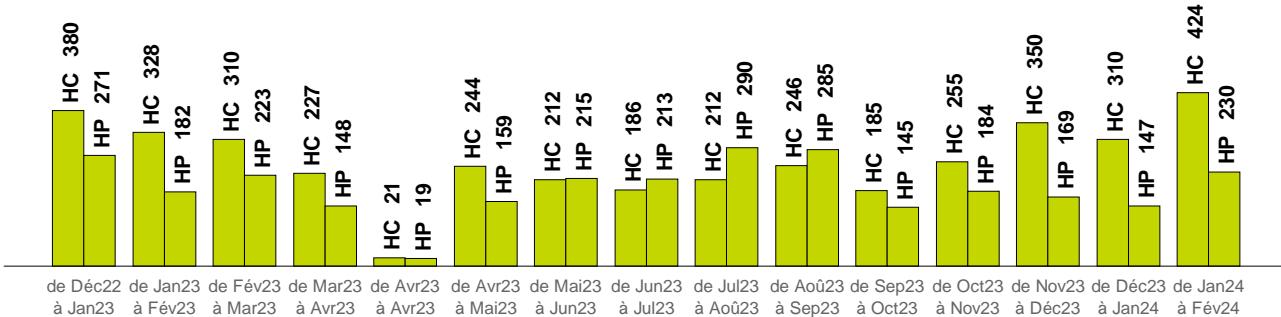
Total facture hors TVA du 13/02/2024	1 173,13 €	<b>Montant total 38,41 € TTC</b>
TVA 20,00 % sur un montant total de 990,40 €	198,11 €	
TVA 5,50 % sur un montant total de 182,73 €	10,05 €	
<b>Total facture TTC du 13/02/2024</b>	<b>1381,29 €</b>	
<b>Paiements déjà effectués</b>	<b>-1342,88 €</b>	



## 🔍 Evolution de votre consommation facturée en kWh



### ⚡ Votre consommation en Electricité



### 💡 Des infos à portée de main !

Des explications concernant les taxes et contributions sur [particulier.edf.fr/taxes](http://particulier.edf.fr/taxes)

Mieux comprendre les détails de votre facture sur [particulier.edf.fr/facture](http://particulier.edf.fr/facture)

Etre informé sur les prix sur [particulier.edf.fr/prix](http://particulier.edf.fr/prix)

### 🔍 Pour votre information

#### Données personnelles

Nous vous invitons à consulter la mise à jour de notre charte de protection des données, disponible sur notre site particulier.edf.fr via l'onglet "Données personnelles" en bas de page. Vous pouvez aussi la demander à votre conseiller EDF, dont les coordonnées sont rappelées en première page de cette facture

#### Prix

Électricité : Le montant de la CSPE a évolué le 01/02/2024. Sur décision des pouvoirs publics, le Tarif Réglementé de Vente a évolué le 01/08/2023 et le 01/02/2024. Le montant de la CTA a évolué le 01/08/2023. Plus d'information sur le site edf.fr.

#### Consommation

- (1) Evolution au 01/08/23 : sur les 2645 kWh facturés, 792 kWh à 0,1336 €/kWh et 1853 kWh à 0,1513 €/kWh
- (2) Evolution au 01/08/23 : sur les 2056 kWh facturés, 782 kWh à 0,1847 €/kWh et 1274 kWh à 0,2040 €/kWh

#### Taxes et contributions

La CTA, TICGN, CSPE, TCFE évoluent conformément à la réglementation  
(3) CSPE : Evolution au 01/02/24 : sur les 5609kWh facturés, 5356kWh à 0,00100€/kWh et 253kWh à 0,02100€/kWh  
CTA électricité : 21,93% de la part acheminement de l'abonnement

TSCA : 9% du montant des cotisations d'assurance et d'assistance

#### Pénalités de retard

Conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demi le taux d'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 7,50 €



**Mentions relatives à votre contrat d'électricité :**

Résiliation possible du contrat à tout moment sans préavis ni pénalité.  
Offre à tarif réglementé.

Origine 2021 de l'électricité de votre offre : 82,7% nucléaire, 8% renouvelables (dont 2,4% hydraulique et marine), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,5% pétrole, 0,4 % autres fossiles.

Origine 2021 de l'électricité vendue par EDF et indicateurs d'impact environnemental : [www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf](http://www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf)

Votre mode de consommation a peut être évolué. Assurez vous que votre consommation annuelle corresponde bien à l'option que vous ayez souscrite et si besoin, contactez nous !

**Vous souhaitez faire une réclamation écrite ?**

Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais

- **Etape 1** : vous adressez votre réclamation par internet à particulier.edf.fr ou par courrier à EDF SERVICE CLIENTS - TSA 21941 - 62978 ARRAS CEDEX 9.
- **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation par internet à particulier.edf.fr ou par courrier à EDF Service Consommateurs - TSA 31942 - 62978 ARRAS CEDEX 9.

Si vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Consommateurs, et si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Consommateurs, vous pouvez saisir directement et gratuitement le Médiateur de la Consommation du groupe EDF sur le site <https://mediateur.edf.fr> ou, par courrier au : Médiateur du groupe EDF - TSA 50026 - 75804 PARIS CEDEX 8.

Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir directement et gratuitement le médiateur national de l'énergie sur [www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr) ou, par courrier, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr), le site d'information des pouvoirs publics,

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux Conditions Générales de Vente ou rendez-vous sur [cgv.edf.com](http://cgv.edf.com)

**0 800 112 212** • Service & appel gratuits

PERU MICHEL VILA SYLVIE  
9 RUE DU CARIGNAN  
66300 BANYULS DELS ASPRES

Le 13 Fevrier 2024,

Objet : les Conditions Générales de Vente (CGV) du Tarif Bleu évoluent.

Madame, Monsieur,

**Ce document vous est adressé à titre d'information. Les évolutions de vos CGV ne remettent pas en cause votre fourniture d'électricité et vous n'avez aucune action à réaliser.**

Les CGV des Clients résidentiels évoluent pour prendre en compte notamment le déploiement des compteurs communicants Linky et des précisions sur nos pratiques commerciales(1).

**Les nouvelles dispositions s'appliqueront 1 mois après la réception de ce courrier.**

L'objectif de ce courrier ? Vous aider à mieux comprendre les principales évolutions des CGV. En voici, ci-dessous, un résumé en quelques lignes.

#### **Article 1 - Objet**

La nouvelle rédaction précise que les consommations régies par les présentes CGV sont réservées à un usage principalement domestique. Le Client doit informer EDF en cas de changement de sa situation, notamment en cas d'affectation de sa consommation d'électricité à son activité professionnelle. À noter toutefois, le fait qu'un Client résidentiel fasse ponctuellement du télétravail depuis son domicile n'affecte pas l'usage domestique de l'alimentation de son logement.

#### **Article 3.1 : Souscription du contrat**

La nouvelle rédaction précise la date de prise d'effet pour les Clients équipés d'un compteur communicant Linky. La mise en service est réalisée à distance par télé-opération au plus tôt le lendemain de l'envoi de la demande de mise en service, sauf si une intervention sur place du gestionnaire de réseau de distribution, Enedis, est nécessaire.

#### **Article 3.4 - Résiliation du contrat**

La nouvelle rédaction précise les modalités de résiliation pour les Clients équipés d'un compteur communicant Linky. Les consommations prises en compte pour l'établissement de la facture sont celles télé-relevées le jour de la résiliation.

(1) Si vous avez souscrit votre contrat à compter du 25 mai 2023, vos CGV prennent déjà en compte les nouvelles dispositions.

#### **Article 4.2 - Mise en extinction d'une option tarifaire**

Pour le Tarif Réglementé de Vente, les Pouvoirs Publics peuvent décider de l'extinction d'une option tarifaire (comme par exemple EJP). Le Client peut conserver l'option tarifaire en extinction tant qu'il ne demande pas la modification de cette option. Dans un souci de clarification, la nouvelle rédaction précise que toute modification de la puissance souscrite fait perdre le bénéfice de l'option tarifaire en extinction.

#### **Article 4-3 - Conseil tarifaire**

La nouvelle rédaction précise que le conseil tarifaire délivré par un conseiller client est établi sur la base des usages et équipements déclarés par le Client.

#### **Article 6-2 - Modalités de facturation**

Un Client équipé d'un compteur communicant Linky, qui n'a pas opté pour la mensualisation, reçoit tous les deux mois une facture établie sur la base de ses consommations réelles télé-relevées et transmises par Enedis, le gestionnaire de réseau de distribution.

#### **Article 7-2 - Modes de paiement**

Les CGV énumèrent les différents modes de paiement. Le TIP en ligne, très peu utilisé, est supprimé.

La nouvelle rédaction précise, par ailleurs, qu'à la suite de deux rejets de prélèvement de mensualisation consécutifs, le prélèvement automatique est suspendu. Cette pratique a pour but d'éviter aux Clients la facturation de frais bancaires. Pour les Clients ayant opté pour la mensualisation, le rythme de facturation sera alors modifié, leurs factures leur seront adressées tous les deux mois.

#### **Article 12 - Correspondance et informations**

Le Client peut contacter un conseiller EDF par téléphone au 3404 (Service gratuit + prix appel).

#### **Article 13 - Définitions**

Dans un souci de clarification, nous avons inséré un nouvel article avec la définition de plusieurs termes ou expressions employés dans les CGV.

Par ailleurs, **la synthèse des dispositions générales relatives à l'utilisation du réseau public de distribution** (Annexe 2 bis au contrat GRD-F) figurant en annexe des CGV a été modifiée par Enedis.

**En cas de désaccord avec les présentes modifications apportées aux CGV, vous pouvez résilier votre contrat à tout moment et sans pénalité quel qu'en soit le motif.**

**Comment se procurer vos nouvelles CGV ? Rendez-vous sur le site particulier.edf.fr, dans votre espace client ou par courrier en appelant le numéro indiqué sur votre facture.**

# MA CONSO & MOI

## Bilan factures

### Votre bilan factures

Ce montant n'est pas à régler.

**Consommation**  
930,77 €<sup>HT</sup>

**Abonnement**  
157,39 €<sup>HT</sup>



Economies  
d'énergie

## Réduisez les consommations inutiles !

Laissez refroidir les plats chauds avant de les mettre au réfrigérateur.



D'un simple clic, continuez à suivre vos consommations d'énergie.

### e.quilibre

Accédez à e.quilibre, notre solution pour mieux comprendre et réduire votre consommation. RDV sur votre espace client sur edf.fr ou sur l'appli EDF&MOI !

Si vous avez un compteur Linky™, vous pouvez également accéder à vos données de consommation sur l'espace sécurisé mis à disposition par le gestionnaire de réseau de distribution d'électricité Enedis : [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr).

- N° Client : **6019783405**
- N° de PDL : **24 212 300 996 437**
- Tarif Bleu - Heures Creuses



